



Garantie limitée

La Compagnie garantit que ses produits sont exempts de défauts de matériel et de fabrication.

Le rendement des produits neufs est de plus garanti conformément aux spécifications stipulées dans la documentation ou aux caractéristiques données par la Compagnie quand leur installation se fait tel qu'énoncée et quand ils sont utilisés dans des conditions normales. La présente garantie ne s'étend qu'au premier acheteur au détail.

La garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou indirects notamment les pertes de temps, les inconvénients, la perte de l'usage d'un bien, les dommages matériels connexes et les pertes indirectes de tout type et de toute nature.

Les réclamations doivent être faites par écrit et reçues dans les trente (30) jours de la découverte d'un vice. La Compagnie se réserve le droit d'inspecter tous les produits avant de procéder à un quelconque remplacement ou réparation.

Exclusions

La présente garantie fait l'objet des exclusions suivantes :

- 1- Toute installation qui n'est pas effectuée selon les instructions d'installation remises par la Compagnie invalide la garantie. De plus, tous dommages causés par une réparation ou une tentative de réparation effectuée sans l'autorisation de la Compagnie invalideront la garantie. Ni la Compagnie, le distributeur ou le détaillant ne seront tenus responsables des frais attribués à l'installation ou la réparation de ces pièces défectueuses.
- 2- La présente garantie couvre l'utilisation normale, mais exclut tout dommage du produit qui, de l'avis de la Compagnie, serait la conséquence : d'un mauvais entreposage; d'une exposition à l'humidité, au feu, à la saleté, à une tempête de vent, à la foudre ou à un tremblement de terre; d'un vol; de modifications non autorisées; d'une mauvaise utilisation; d'une négligence; d'un abus; d'une utilisation inappropriée; d'une transformation; d'une installation incorrecte ou d'une catastrophe naturelle.

La présente garantie ne couvre que les produits achetés de la Compagnie ou d'un de ses distributeurs autorisés. La facture ou autre preuve de la date d'achat original sera exigée pour toute réparation sous le couvert de cette garantie.

Cette garantie limitée et expresse remplace toute autre garantie, expresse ou implicite, excluant les garanties implicites du caractère adéquat pour un usage particulier.

Certaines juridictions ne reconnaissent pas les exclusions ou limitations de dommages indirects ou consécutifs, ou les exclusions de garanties implicites. Dans de tels cas, les limitations stipulées ci-dessus peuvent ne pas être applicables.

Service

Pour toute demande ou information, veuillez contacter votre détaillant.

